

Objectifs

A l'issue de cette formation, le stagiaire doit pouvoir obtenir l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux conformément à l'obligation en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018.

En cas de réussite à l'examen, l'organisme de formation délivre une attestation de compétences « AIPR Opérateur ».

Programme

Conforme au contexte réglementaire :

Réglementation/ Prévention / Identification des réseaux/ Travaux à proximité des réseaux/ Risques/ Conduite à tenir en cas d'endommagement/ Travaux sans tranchée / Travaux urgents / Préparation à l'examen (6h)

Examen en fin de journée (1h).

Informations pratiques

Durée : 1 jour – 7 heures

Lieu : En intra ou inter entreprise

Groupe : 10 stagiaires maximum

Public concerné : Personnel travaillant à proximité des réseaux enterrés ou aériens (conducteur d'engin, ouvrier en travaux publics, canalisateur, ...) ou personnel effectuant des travaux urgents

Pré requis : Lire, écrire et comprendre le français
Utiliser un ordinateur/ une tablette pour l'examen

Pédagogie : Méthode pédagogique active (exposés, illustrations, quizz d'entraînement à l'examen, ...) et expérientielle (formatrice-experte spécialiste issue du secteur professionnel du BTP)

Document remis au stagiaire : livret mémo

Examen : évaluation théorique par QCM sur un ordinateur individuel ou une tablette connectée au MEEM

Tarifs : sur devis - nous consulter